


PRÉFET DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement

Affaire suivie par : Annick Chifflet / Simon Derekx
Tel : 04 56 59 42 26/42 11
Fax : 04 56 59 42 49
Courriel : ddt-se-org-enquetespubliques@isere.gouv.fr
Références : 38-2017-00433 

Grenoble, le 15 mars 2019

INFORMATION SUR LA CONSULTATION DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle (SIEPAVEO) a déposé dans nos services un dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet de création d'une liaison de téléporté dénommé « Eau d'Olle Express » entre les communes d'Allemont et d'Oz-en-Oisans.

La Direction Départementale des Territoires a saisi la mission régionale d'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe), compétente en matière d'environnement, en application de l'article R.122-7-II du code de l'environnement.

L'autorité environnementale a reçu le dossier le 19 juin 2018, avis prévu le 19 août 2018.

Le 23 juillet 2018 le porteur de projet demande de suspendre l'instruction dans l'objectif de mettre à jour son dossier. L'autorité environnementale est informée.

Le 25 septembre 2018 le pétitionnaire fait parvenir son dossier mis à jour. L'autorité environnementale a reçu le dossier le 1^{er} octobre 2018, avis prévu le 1^{er} décembre 2018.

Suite à l'avis du CNPN du 18 septembre 2019, une demande de compléments suspend les délais pour que le pétitionnaire réalise un mémoire en réponse afin de lever de nombreux points. L'autorité environnementale est informée.

Le pétitionnaire fournit les compléments le 12 décembre 2018. L'autorité environnementale est destinataire des compléments le 20 décembre 2018 et prévoit de rendre un avis le 10 février 2019.

Le 10 février 2019, l'autorité environnementale rend une absence d'avis.

Conformément à l'article R.122-7-II du code de l'environnement, l'information relative à l'absence d'avis de l'autorité environnementale sera jointe au dossier d'enquête publique et mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère et celui de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental des Territoires par intérim
La Chef du Service Environnement

Pour la Chef de Service Environnement
L'Adjointe au Chef de Service


Hélène MARQUIS

Clémentine Bligny